

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2017

### PRÉSENTS

Monsieur Jean-Luc SAVY, Monsieur Jacques BOUSQUEL, Monsieur Jérôme LARGUIER, Monsieur Luc BRAEMER, Monsieur Jacques PINETON DE CHAMBRUN, Madame Emmanuelle VIGNERON, Madame Hélène MERLET, Monsieur Alain GREPINET, Monsieur Michel ROQUES, Madame Brigitte MOULAOUÏ, Madame Incarnation CAMBON, Madame Véronique PRIÉ, Monsieur Alexandre LOPEZ, Monsieur Daniel TUAL, Monsieur Laurent MUNOZ, Madame Florence PLAYS, Madame Nicole DAMAIS, Madame Marie MACHERY, Monsieur Stéphane GOEPFERT.

### PROCURATIONS

Madame Béatrice MICHEL en faveur de Luc BRAEMER  
Madame Audrey THALY BARDOL en faveur de Monsieur Jacques BOUSQUEL  
Monsieur Eugène GRAVIER en faveur de Monsieur Michel ROQUES  
Monsieur Alain CASTELL en faveur de Monsieur Daniel TUAL  
Monsieur Laurent ROESCH en faveur de Monsieur Alain GREPINET  
Madame Marie-Pierre PASDELOU en faveur de Monsieur Jérôme LARGUIER  
Madame Eliane GAUZY-CHABLE en faveur de Madame Florence PLAYS  
Madame Karine JULLIEN en faveur de Monsieur Jacques PINETON DE CHAMBRUN

### ABSENTS

Monsieur Pierre SELKÉ, Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Bien Mesdames et Messieurs, bienvenue dans la salle du conseil municipal en cette fin juin pour une seule affaire qui va nous occuper ce soir pendant quelques minutes.

Mais avant cela, nous allons désigner la secrétaire de séance, et je propose que ce soit Emmanuelle VIGNERON.

### VOTE

**Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?**

**Adopté à l'unanimité.**

Merci Emmanuelle VIGNERON tu peux faire l'appel.

### Intervention de Madame VIGNERON

Merci Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs.

Mme VIGNERON fait l'appel.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Emmanuelle, nous allons passer à l'affaire n°1, première et dernière affaire autour de l'enfant et de la scolarisation

## **I – L'ENFANT ET LA SCOLARISATION**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je tiens à remercier, que ce soient les services, les élus, les habitants. Vous avez pu constater que tout le monde a été associé à ce qui est évoqué ce soir.

Hier est paru un décret présidentiel très important, que nous attendons tous et qui effectivement a fait modifier le texte que vous aviez reçu il y a une semaine, puisqu'aujourd'hui ce n'est plus sous condition, nous allons voter cette affaire.

Je passe la parole à Jérôme LARGUIER

### **Intervention de Monsieur LARGUIER**

Bonsoir à tous, la municipalité s'est en effet interrogée sur l'évolution de la réforme PEILLON et sur la possibilité qu'offre le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles élémentaires publiques, d'un retour à la semaine de 4 jours, contre 4 jours et demi aujourd'hui.

Je vous rappelle que le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation des temps scolaires dans les écoles, avait pour objet la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré.

Entré en vigueur dès le début de l'année scolaire 2013-2014, ce décret prévoit la mise en place de la semaine de 24 heures d'enseignement répartis sur 9 demi-journées.

Les heures d'enseignement devant s'organiser les lundis, mardis, jeudis, vendredis, ainsi que les mercredis matins à raison de 5 h 30 maximum par jour et 3 h 30 maximum par demi-journée.

Le texte prévoyait également la durée de la pause méridienne d'un minimum de 1 h 30, et la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires adressées aux élèves en difficulté et l'organisation de 3 heures d'activités périscolaires et sportives - culturelles et artistiques, ou soutien scolaire, prolongeant le service public de l'éducation dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire dit : "PEDT".

La ville de JUVIGNAC s'est appliquée à mettre cette réforme en œuvre, initiée par le ministre Vincent PEILLON, à la rentrée 2014.

Effectivement, je rappelle pour mémoire, que la communauté éducative, parents et enseignants, s'était opposée à sa mise en place en 2013.

### **Bilan de la réforme PEILLON :**

Cette réforme avait pour ambition de permettre aux enfants de bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage, et aux collectivités territoriales de mettre en place des activités périscolaires. Avec le recul, les collectivités se sont confrontées à la difficulté de mise en œuvre (financement, recrutement de personnels, qualification et compétence des encadrants, aide ou participation de partenaires et manque de locaux).

Une enquête de l'Association des Maires de France datant de 2016, a mis en évidence une insatisfaction des élus locaux :

- Augmentation des rythmes,
- Coût net de 161 euros par enfant pour les collectivités,

- Rythmes inadaptés aux enfants scolarisés en maternelles (siestes écourtées, temps de présence sur l'école non réduit),
- Confusion des enfants entre le temps scolaire et périscolaire,
- Déstabilisation du tissu associatif local,
- Inégalité entre les petites et grandes collectivités, par conséquent pour les enfants.

Donc la ville de JUVIGNAC s'est trouvée confrontée à de multiples problématiques :

- Une ingénierie RH complexe,
- Le recrutement d'une cinquantaine d'animateurs tous les ans,
- La gestion de 9 types de contrats différents,
- La gestion de nombreuses démissions symptomatiques de la faible attractivité des contrats proposés (durée de travail, morcellement des journées, jeunesse des personnes recrutées, défaut de motivation, etc.).
- La difficulté de management de ces collaborateurs pour la conduite d'un programme d'animation varié et cohérent, et, une journée de l'enfant chargée est liée à une amplitude horaire importante, qui entraîne une fatigabilité, l'énerverment des enfants, le manque de motivation à participer aux temps périscolaires et la difficulté pour les animateurs de mener des activités de qualité, des horaires de fins de journées différents pour les maternelles et les élémentaires, et de nombreux conflits à gérer liés à la fatigue des enfants.

Donc la plus-value escomptée n'a pas été à la hauteur des attentes, que ce soit à l'échelle nationale ou locale. Force est de constater que les effets de la réforme n'ont pas fait l'unanimité.

Pendant la campagne électorale, Emmanuel MACRON s'était engagé à offrir de réformer les rythmes scolaires selon une approche locale et non unique et nationale.

Le décret du 27 juin paru au Journal Officiel propose de déroger localement au principe général de la semaine de 4 jours et demi. En effet le décret concerne le cadre général de la semaine de 4 jours et demi. Il ajoute cependant une nouvelle organisation possible par dérogation : le retour à la semaine de 4 jours.

Il y a 3 organisations possibles :

- 4 jours et demi avec le Mercredi matin ou le Samedi matin. Ça c'est la réforme PEILLON
- 4 jours et demi avec libération d'une l'après-midi, ça c'est le décret HAMON
- 4 jours, le nouveau décret BLANQUET

Le nouveau décret indique que les demandes de dérogation doivent être demandées conjointement par le conseil d'école et la commune. Si l'une des parties refuse le changement, alors l'organisation actuelle est conservée.

Nous avons donc organisé une consultation au sein de la communauté éducative, auprès des 3 collèges que constituent cette communauté (les équipes enseignantes, les associations des représentants des parents élus et les parents), sur le choix ou non de maintenir la semaine de 4 jours et demi, et opter pour la semaine à 4 jours (lundis, mardis, jeudis, vendredis, 8 h 30 / 11 h 30 – 13 h 30 / 16 h 30, avec un accueil des enfants par les équipes enseignantes à partir de 8 h 20 et de 13 h 20.

Les résultats sont sans appel :

- 100% pour le retour à la semaine de 4 jours sur les 5 équipes enseignantes, à la majorité,
- 100% pour le retour à la semaine de 4 jours sur les 3 associations de représentants de parents d'élèves élus, qui ont quand même demandé des précisions : rentrée, mise en œuvre, organisation de la journée de l'enfant, devenir des CAP, économies réalisées, etc...

- 78,39% pour le retour à la semaine de 4 jours sur les 236 parents qui se sont exprimés via l'espace famille.

Par la suite, nous avons porté une motion dans chaque conseil d'école, qui s'est réuni les 13, 19, 20, 26 et le 27 juin.

Les conseils d'écoles maternelles et élémentaires de la ville ont tous validé le principe du retour de la semaine de 4 jours, et ils devront faire connaître leurs propositions d'organisation du temps scolaire à la Direction Départementale de l'Education Nationale avant le jeudi 03 juillet 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal au vu du Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L2121-22, après avoir entendu et disposé des points précédents, à renouveler l'opportunité de formuler des demandes de dérogation au principe général de la semaine de 4 jours et demi, afin de mettre en place dès la rentrée 2017 la semaine de 4 jours pour l'ensemble des écoles de la ville.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Jérôme, je tiens à préciser qu'effectivement les services administratifs travaillent depuis plusieurs jours déjà avec les services administratifs de l'éducation nationale, qui sont concentrés en l'attente de ce décret qui vient de paraître.

Les fiches de transmission sont conciliées à la fois par l'éducation nationale et par les communes. Ce ne sont pas les communes seules qui prennent ce type de décision, même si les parents, les conseils d'école, les enseignants y sont favorables.

Sachez que c'est ensuite l'éducation nationale qui effectivement relève ou pas le projet en question, que nous défendons.

Cela va dépendre aussi, et le décret le précise, de la qualité du projet éducatif que nous menons dans les écoles.

On précise lors de la validation, que les bienfaits des TAP, notamment en matière qualitatif de l'heure donnée avec des animateurs, ou des associations dans les écoles, se poursuivra à la rentrée sur des modalités qu'on pourra vous exposer si cela vous intéresse, à raison d'une heure par jour de 16 h 30 à 17 h 30.

Il n'est pas question que ces heures-là ne soient ramenées qu'à de la garderie. L'idée est qu'effectivement, la cohérence soit donnée à l'enfant dans la continuité de sa journée avec le projet pédagogique initié par l'éducation nationale, et celui que nous initions aussi à travers le projet éducatif territorial déclaré à la DDCS.

Est-ce que vous avez des questions, des observations sur cette affaire ?

### **Intervention de Madame PLAYS**

Bonsoir, je veux saluer cette décision que je trouve certainement bénéfique pour les enfants parce que quand il s'est agi de voter pour cette nouvelle disposition dans les écoles, j'ai toujours été convaincue que ce n'était pas une bonne chose pour les enfants. Nous avons été obligés, et tout le monde a dû se plier évidemment à la décision gouvernementale. Donc apparemment cela est vraiment très bien.

Et je voulais dire aussi que vous avez peut-être oublié de nous donner les décisions prises par le Maire.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

J'avais précisé que je ne les donnerai plus puisque vous les avez dans la note de synthèse. Donc vous pouvez les lire.

Monsieur le Maire demande à Madame PLAYS si elle a bien reçu ladite note. Madame PLAYS acquiesce.

Monsieur le Maire demande s'il y a une dernière intervention ou question sur cette affaire.

#### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Bonsoir Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs.

Lors du débat d'orientation budgétaire, je vous avais déjà interpellé sur la possibilité que serait ce retour à la semaine de 4 jours. Des provisions ont toutefois été votées. Je vous avais dit vouloir répondre à des questions.

J'aimerais savoir ce qu'il va advenir de ces provisions ? Où vont-elles être affectées ? Et s'il convient de revoir le budget que nous avons voté pour l'année prochaine ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Nous n'avions pas voté les provisions en ce sens.

#### **Monsieur GOEPFERT**

Il y avait des dépenses pour le TAP qui allaient de fait avec le Mercredi matin.

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

En fait on continue les dépenses en question puisque les animateurs que nous avons recruté cette année et que nous recruterons aussi pour la rentrée sont prévus au budget, qu'on les répartisse sur 1h30 ou sur 1h00, en réalité pour nous ça relance l'accompagnement des enfants dans le cadre, encore une fois du PEDT, projet éducatif territorial conventionné avec la Caisse d'Allocation Familiale, et à ce titre on a un ratio d'animateurs à avoir autour de l'enfance qui reste celui qui est cette année.

Cela ne change pas de ce point de vue-là. Donc on a des animateurs à recruter aussi, on a des associations qui aident aussi dans le cadre de ce secteur-là. Il n'y a rien qui change en matière budgétaire. Cela répond à votre question.

**Monsieur GOEPFERT** acquiesce et rajoute, "oui aucune économie à ce niveau-là ».

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

En tous les cas, l'Etat a supprimé les CAE et là pour l'instant nous sommes dans l'attente de réformer peut être ce système d'employés ou alors dire au service des ressources humaines de travailler pour essayer de normaliser les contrats d'une manière plus affinée, parce qu'ils sont plus attractifs, dans la mesure où aujourd'hui vous avez des animateurs qui ne font pas leurs heures, qui repartent, on n'arrive pas à motiver pleinement les animateurs, à cause du fait que les contrats ne sont pas adaptés aux rythmes dont on parlait tout à l'heure avec Florence PLAYS.

Donc cette nouvelle organisation va nous permettre de rationaliser le temps par chaque animateur qui va pouvoir sur sa semaine mieux s'organiser et avoir un temps d'horaire plus long, qui nous permettra sans doute de faire quelques économies. A condition que les CAE soient à nouveaux rendus aux collectivités locales, aux associations et entreprises.

Aujourd'hui c'est un peu tôt pour parler d'une économie mais ce qui est sûr c'est que l'on ne va pas à la hausse, on est plutôt dans un sens de maintien, voir à la baisse.

Il y a d'autres interventions d'autres questions ?

Je renouvelle mes félicitations auprès du service de Jérôme LARGUIER, en particulier les Conseils d'école, les Enseignants, les Présidents des parents d'élèves derrière dans la salle qui sont là.

Je remercie évidemment tous les foyers qui ont répondu pour cette concertation que nous avons faite il y a de cela 3 semaines environ, 4 semaines. Tous les services y travaillent, parce que cela était un travail important, Sandra GAUDILLERE qui a vraiment œuvré autour de ce projet. J'en termine là, nous allons passer au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

**Intervention de Monsieur le Maire**

Merci pour les enfants. Je termine en vous invitant et vous le savez déjà à l'inauguration de l'école NELSON MANDELA, demain à 18 h 00. Il y aura du monde, venez tôt. Ce sera difficile de circuler.

Le Préfet sera là jusqu'à 19 h 15 et ensuite nous aurons une fête qui est tournée vers les enfants, dite populaire, nous souhaitons que les personnes qui n'ont pas d'enfant ou qui ont peut-être financé l'école puissent venir.

Tout le monde est convié demain pour cette fête populaire qui se déroulera donc rue Saturne sous le soleil je pense.

Merci à tous, et je vous souhaite un bon été à celles et ceux que je ne revois pas avant septembre.

*Monsieur le Maire lève la séance à 19h30*

**Le secrétaire de séance**



**Emmanuelle VIGNERON**

**Le Maire**



**Jean-Luc SAVY**